

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Présents : Mmes Lavallard O., Berthe M, Leber N., Bellier M.O et Hanosset M.
Mrs Dovergne A., Senée F., Damay D et Mazurier T.

Absents : Mr Duponchelle E.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 Juillet 2017

Dany Damay présente le coq de l'Eglise remis à neuf.

I. CHOIX DES ENTREPRISES

Après ouverture et étude par la commission d'appel d'offres des enveloppes remises par les entreprises, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir les sociétés suivantes pour la construction d'un complexe périscolaire :

Lot n°1	BOUDIER	pour un coût de	53 026.90 €HT
Lot n°2	PETER MARCEL	pour un coût de	25 314.80 €HT
Lot n°3	COUGNAUD	pour un coût de	285 888.20 €HT
Lot n°4	PFC	pour un coût de	17 661.68 €HT
Lot n°5A	CREAPI	pour un coût de	17 999.48 €HT
Lot n°5B	DELAGRAVE	pour un coût de	5 699.00 €HT
Lot n°6	RENOV'SPORT	pour un coût de	59 363.00 €HT

Soit un total de 464 953.06 €HT et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Délib.N° 01 - 19102017 – 80237

Un plan de financement virtuel a été évoqué et approuvé, sachant que les réponses de la CAF et des parlementaires sont attendues.

Une réunion avec Madame Guilbert est prévue pour mettre en place les modalités de financement.

II. DEVIS INCENDIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société IPS pour la mise en conformité incendie des bâtiments communaux, soit :

1 306.68 €HT	(mairie)
159.45 €HT	(associations)
<u>106.63 €HT</u>	(maintenance)
1 572.76 €HT	

Délib.N° 02 - 19102017 – 80237

III. DECISION MODIFICATIVE EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire une Décision Modificative sur le budget eau soit :

- -100 € au compte 6061
- +100 € au compte 673

Délib.N° 03 - 19102017 – 80237

IV. REGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP remplaçant les indemnités existantes attribuées au personnel, décide d'accorder à Bruno Bresciani et Corinne Morage des indemnités liées aux fonctions, sujétions, et expertises (IFSE) pour la qualité de travail fourni.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

- d'instaurer à compter du 01/11/2017 le RIFSEEP pour les agents relevant des cadres d'emplois et dans les conditions fixées dans la délibération.
- d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012

Délib.N° 04 - 19102017 – 80237

V. TRAVAUX ECOLE

L'ordre de service sera donné aux entreprises pour la mise en place d'un visiophone, d'une grille d'entrée à ouverture électrique et d'une alarme.

AC2M	4 449.15 € HT
David Alarme	2 886.24 € HT
	<u>7 335.39 €HT</u>
Subvention	- <u>3 668.00 €</u>
Commune	3 667.39 €HT

VI. INDEMNITE PERCEPTRICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'indemnité de Conseil allouée à la Comptable du Trésor pour l'exercice 2017 au taux de 100% soit 379.69 € net.

Délib.N° 05 - 19102017 – 80237

VII. FETES DE FIN D'ANNEE

- 11/11 - Commémoration du 11 novembre - Cérémonie à 11h30 suivi d'un vin d'honneur
- 12/11 – Bourse aux jouets
- 18/11 – Troc Plantes de 10h à 12h – Cour de la mairie
- 09/12 – Noël des enfants
- 17/12 – Marché de Noël à partir de 10h
- 12/01 – Vœux à 20h

14/01 – Repas des aînés à partir de 12h30

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Le problème des pigeons à l'église est évoqué.

La séance est close à 22h00 et comporte 05 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

F.Senée

E.Duponchelle

O.Lavallard

M.Berthe

M.Hanosset